



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

**En adoptant tous un comportement responsable
sur les routes, on peut sauver 13 vies
et éviter 300 blessés par jour**

Dossier de presse

Mercredi 7 mai 2008

Hôtel de Roquelaure

Contacts presse

Cabinets

Cabinet de Jean-Louis BORLOO 01 40 81 72 36
Cabinet de Dominique BUSSEREAU 01 40 81 77 34

Sécurité routière

Jean-Marie CHAUDRON 01 40 81 80 38 / 80 69
Matthias LE FUR 01 40 41 56 66 / 56 17

SOMMAIRE

I. Le comportement des Français sur la route a changé, mais...

- A. La vigilance des conducteurs reste insuffisante..... P. 3
- B. Encore 13 morts et 300 blessés sur la route chaque jour..... P. 3

II. Un appel à la mobilisation des Français

- A. Une volonté politique affirmée..... P. 5
- B. Un engagement de l'ensemble de la collectivité nationale..... P. 5
 - Les pouvoirs publics
 - Les collectivités locales
 - Les entreprises
 - Les associations
- C. « Sécurité routière, tous responsables » : le nouvel engagement..... P. 8
proposé aux Français

III. Pour éviter des drames, une seule solution : respecter la règle

- L'insécurité routière n'est pas une fatalité..... P. 10

IV. Une campagne d'information et de mobilisation nationale

- Un dispositif médias de grande ampleur..... P. 12

I. Le comportement des Français au volant a changé, mais...

Si des progrès exceptionnels ont été réalisés en matière de sécurité routière sur la période 2002-2007, plus de 4 500 personnes sont encore tuées et plus de 100 000 sont blessées sur la route chaque année¹.

A. La vigilance des conducteurs reste insuffisante

Ces dernières années, les Français ont modifié leur comportement au volant. Cette amélioration, qui s'est traduite notamment par une baisse généralisée des vitesses, a entraîné une réduction sensible du nombre de personnes tuées et blessées chaque année sur les routes. **Près de 11 000 vies ont été sauvées et plus de 100 000 blessés évités depuis 2002.**

Les dernières données mettent cependant en évidence une moindre vigilance des Français sur la route. **Avec 4 615 morts, l'année 2007 marque un léger recul du nombre de personnes tuées par rapport à 2006 mais le nombre de personnes blessées augmente de 2,4 % pour atteindre 104 601.**

Après des années d'amélioration, l'idée selon laquelle le combat contre l'insécurité routière serait gagné semble se répandre. Cette idée est fautive à deux titres :

- **tout relâchement se traduit immédiatement par une recrudescence des accidents** entraînant une augmentation des personnes tuées et blessées ;
- une grande **marge de progrès** existe encore.

B. Encore 13 morts et 300 blessés sur les routes chaque jour

En France, chaque jour, en moyenne, **13 personnes sont tuées** :

- **3** dans un accident lié à la **consommation d'alcool**.
- **3** dans un accident lié à un **excès de vitesse**.
- **1** dans un accident au cours duquel la personne n'a pas mis sa **ceinture**.
- **1** dans un accident lié à **l'utilisation du téléphone**.
- **1** dans un accident lié à la **fatigue**.
- **1** dans un accident lié à l'usage de **stupéfiant**.
- **1** dans un accident avec un choc contre un **obstacle latéral** (arbre ou autre)
- **1** dans un accident avec un **choc frontal**.
- **1** de ces accidents mortels occasionne un **deuxième décès**.

Sur ces 12 accidents mortels on dénombre, en moyenne par jour, au moins deux accidents impliquant une moto et deux autres un poids-lourd.

Les accidents de la circulation sont à l'origine de blessures graves dont les victimes peuvent conserver à vie de lourdes séquelles, en particulier du fait de lésions à la tête. Le risque d'être lourdement handicapé suite à un accident de la circulation est équivalent au risque d'être tué sur la route. Les utilisateurs de deux-roues motorisés sont particulièrement concernés tant par un sur-risque d'être blessé, que par une plus grande gravité des blessures.

¹ Source des données chiffrées du chapitre I : Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR).

Qui sont les victimes ?

- Les **14-24 ans** représentent **13 % de la population**, mais **27 % des personnes tuées** sur la route.
- Sur la route, **3 personnes tuées sur 4 et 2 personnes blessées sur 3 sont des hommes.**
- Les accidents de la circulation font plus de **3 000 orphelins** de moins de 18 ans chaque année.
- Les **deux-roues motorisés** ne constituent que **1 % du trafic**, mais **16,5 % des victimes.**
- **Près d'1 accident mortel du travail sur 2** est un accident de la route.

II. Un appel à la mobilisation des Français

Alors que les progrès des comportements au volant semblent marquer le pas, une majorité des Français déclare soutenir les actions entreprises en matière de sécurité routière. Le moment semble donc particulièrement bien choisi pour mobiliser le public autour du thème de la sécurité routière.

A. Une volonté politique affirmée

En décembre 2007, le Président de la République lançait aux Français un défi ambitieux : *« Si depuis cinq ans, on constate une diminution des personnes tuées sur les routes d'environ 40 %, il n'est pas possible de se résoudre à une fatalité de plus de 4 500 décès sur les routes de France ».*

Le Président de la République a fixé, en accord avec le Premier ministre, le ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire en charge de la Sécurité routière, Jean-Louis BORLOO, et l'ensemble des ministres concernés, l'objectif de *« moins de 3 000 personnes tuées sur la route en 2012 ».*

Cet objectif est à la portée des Français, à condition de combattre l'idée selon laquelle la lutte contre l'insécurité routière est déjà gagnée. Or, il apparaît clairement que la grande majorité du public soutient les actions de la Sécurité routière et demande une poursuite affirmée de sa politique (enquête d'opinion semestrielle "Les Français et la sécurité routière" – IFOP 2007).

Le moment est donc particulièrement propice **au partage d'un sentiment d'indignation face à une réalité qui reste dramatique et à un appel à la responsabilité et à la mobilisation de tous.**

B. Un engagement de l'ensemble de la collectivité nationale

« Être victime d'un accident de la circulation est inacceptable. La collectivité française dans son ensemble doit se remobiliser autour des enjeux de la sécurité routière et poursuivre les efforts entrepris. C'est une question de responsabilité tant individuelle que collective » déclare Jean-Louis BORLOO.

Les facteurs intervenant dans un accident concernent le comportement du conducteur, le véhicule et l'infrastructure routière. C'est en diminuant le risque lié à chacune de ces causes que le nombre de personnes tuées et blessées baisse sur les routes françaises. **Toutefois, le comportement du conducteur intervient dans 9 accidents sur 10.**

- **Le rôle et les actions des pouvoirs publics**

En matière de **sécurité des véhicules**, les progrès sont considérables. La multiplication des systèmes de **sécurité passive** (l'airbag, l'appui-tête protecteur, etc.) et surtout de **sécurité active** (l'ABS ou le système anti-blocage, l'ESP destiné à améliorer le contrôle de trajectoire d'un véhicule [automobile](#), l'aide au freinage d'urgence, etc.) contribue à limiter les conséquences terribles de l'accident. C'est pourquoi, les pouvoirs publics français soutiennent le développement actuel des systèmes d'aide à la conduite, comme le limiteur volontaire de vitesse sur les véhicules légers.

Par ailleurs, l'État français, aux côtés des différents gestionnaires de réseaux routiers, veillent à assurer les conditions de sécurité maximales sur les **routes existantes et les projets routiers**. Deux processus ont notamment été mis en œuvre : le contrôle de sécurité des projets routiers (CSPR) et la démarche « Sécurité des usages sur les routes existantes » ou « SURE ». De plus, un projet de directive européenne sur la sécurité des infrastructures incite à mettre en place de nouvelles procédures. Ainsi, le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) réuni le 13 février 2008 a décidé que l'ensemble du réseau routier national allait faire l'objet d'inspections de sécurité des itinéraires tous les trois ans, à partir de 2009.

L'État poursuit aussi depuis plusieurs années, en liaison étroite avec les départements et les communes, le travail visant à améliorer **la cohérence de la signalisation sur le réseau routier**. Le CISR de février 2008 a d'ailleurs demandé à l'ensemble des préfets de « veiller à la mise en place et à l'efficacité des travaux des commissions consultatives d'usagers » pour la signalisation routière (mises en place fin 2006).

Néanmoins, il s'avère que plus la route et le véhicule sont confortables et rassurants, plus la vigilance du conducteur a tendance à s'amoinrir. **C'est pourquoi, le comportement humain devient le facteur de risque central dans l'accidentalité routière.**

Pour faire comprendre aux citoyens que **les règles du Code de la route sont destinées avant tout à protéger** et pour inciter chaque conducteur à adopter une conduite responsable et apaisée, les pouvoirs publics travaillent de manière équilibrée sur la pédagogie, la communication et le contrôle-sanction.

- **La pédagogie passe par la sensibilisation, l'éducation et la formation.** L'objectif est de faire en sorte que chacun apprenne, dès le plus jeune âge, quels sont ses droits, mais aussi ses devoirs, d'abord dans la rue, comme piéton, puis sur la route, comme cycliste et futur motard ou automobiliste.
- **La communication** doit rappeler à chaque citoyen la réalité des accidents et faire prendre conscience que toute prise de liberté en matière de circulation, même légère, avec la règle peut avoir des conséquences dramatiques, pour lui-même comme pour les autres usagers.
- **Le contrôle et, en dernier recours, la sanction**, participent également au dispositif préventif en confortant la légitimité des règles du Code de la route. Une règle est crédible si elle paraît juste, si elle est appliquée et si son non-respect est sanctionné de façon équitable.

L'insécurité routière a un coût

Au-delà des conséquences physiques, psychologiques et humaines qu'ils entraînent, les accidents de la circulation représentent un coût important pour la collectivité nationale.

Selon l'ONISR, **les conséquences des accidents corporels et des accidents purement matériels s'élèvent à près de 25 milliards d'euros par an.**

- **Le rôle des collectivités locales**

Les collectivités locales jouent, elles aussi, un rôle majeur en matière de sécurité routière. Elles gèrent des infrastructures routières et ont en charge l'aménagement de la voirie pour assurer une bonne cohabitation entre ses différents usagers, la signalisation, l'organisation des transports collectifs et des transports publics, la sécurité aux abords des écoles. Leur champ de compétences s'étend aussi à la mise en place d'actions de prévention et d'éducation routière en direction des jeunes et, plus généralement, à l'information de l'ensemble des citoyens.

- **Le rôle des entreprises**

Le risque routier est la première cause de décès par accident du travail : près de 50% des accidents mortels du travail des salariés du régime général d'assurance-maladie sont des accidents de la route.

De nombreuses entreprises, collectivités locales et institutions se sont engagées à mieux prévenir le risque routier professionnel, notamment grâce à la promotion des règles de sécurité routière, à une bonne gestion de leur parc de véhicules et des communications avec leurs collaborateurs au cours de leurs déplacements.

Cet engagement doit s'étendre à toutes les entreprises implantées en France.

- **La place des associations**

Associations de victimes de la route, de lutte contre l'alcool au volant, d'étudiants, familiales... Fortement engagées dans la lutte contre l'insécurité routière depuis de nombreuses années, elles accompagnent les victimes d'accidents et sensibilisent les usagers aux risques routiers grâce à de nombreuses actions locales.

Des personnalités témoignent

Laurent Boyer (animateur télévision et radio) - La ceinture m'a sauvé

"En 2005, j'ai été victime d'un grave accident de la circulation. J'étais à l'arrière d'une voiture qui a fait plusieurs tonneaux sur l'autoroute. Mes deux amis ont été tués. J'avais attaché ma ceinture et ce simple geste m'a sauvé la vie."

Patrick Chesnais (comédien) - Il faut agir

"Il ne faut plus que nos enfants, nos proches, meurent sur les routes. C'est insupportable. Les protéger, c'est leur faire prendre conscience de la gravité de conduire quand on a bu ou de monter dans une voiture dont le conducteur semble peu sûr. Ensemble nous devons agir pour arrêter cela."

Julien Courbet (animateur télévision et radio) - Respectons les règles

"Je n'ai pas toujours respecté les limitations de vitesse mais depuis que j'ai des enfants j'ai complètement changé mon comportement au volant. Il ne faut jamais oublier que le non respect des règles peut avoir des conséquences dramatiques pour sa vie et celle des autres."

C. « Sécurité routière, tous responsables » : le nouvel engagement proposé aux Français

Parce que les Français ont changé sur la route, comme en témoignent les milliers de vies sauvées et de personnes blessées évitées, la signature « Sécurité routière, changeons » laisse place à une nouvelle : « *Sécurité routière, tous responsables* ».



Cet élan traduit la nécessaire contribution de l'ensemble de la collectivité nationale pour faire reculer l'insécurité routière. **Chaque Français peut et doit sauver des vies en adoptant une conduite responsable.** Chacun doit contribuer à rendre la route plus sûre. C'est une responsabilité individuelle et collective (citoyens, pouvoirs publics, entreprises, collectivités locales). **Nous sommes tous capables d'adopter une conduite responsable.**

Sécurité routière, tous responsables

Adopter une conduite responsable, c'est respecter les règles et être attentif aux autres usagers de la route. Ce sont **des gestes et des réflexes simples**.

Nous sommes tous capables de :

- **Tester notre alcoolémie** avant de conduire si l'on a consommé de l'alcool.
- **Ne pas laisser nos amis** prendre le volant lorsqu'ils ont bu.
- **Respecter les limitations** de vitesse.
- **Demander au conducteur** de ralentir quand il roule trop vite.
- **Ne pas rouler trop près** du véhicule qui nous précède.
- **D'utiliser** nos rétroviseurs, y compris celui de droite.
- **Être attentifs** aux deux-roues et aux piétons.
- **Ne pas serrer de trop près** les deux-roues quand on les dépasse.
- **Essayer d'anticiper** les manœuvres des autres usagers.
- **Mettre notre clignotant** quand nous changeons de direction.
- **Laisser la priorité** aux piétons sur les passages réservés.
- **Ne pas traverser** en dehors des passages pour piétons.
- **Nous arrêter** au feu orange.
- **Marquer les stops**, même quand la route semble dégagée.
- **Attacher notre ceinture** avant le démarrage du véhicule.
- **Demander** à tous les occupants du véhicule d'attacher leur ceinture.
- **Ne pas téléphoner** en conduisant, même avec un kit mains-libres.
- ...

Nous sommes aussi capables de :

- **Ne pas rouler** à vélo sur les trottoirs.
- **Éviter** de remonter les files de voitures lorsqu'on se déplace à deux-roues.
- **Nous assurer** d'être bien vus quand on se déplace à deux-roues.
- **Attacher** correctement notre casque quand on roule à moto ou à cyclomoteur.
- **Ne pas nous arrêter** en double file.
- **Ne pas stationner** sur les places réservées aux personnes handicapées
- **Contrôler** régulièrement la pression de nos pneus.
- ...

III. Pour éviter des drames, une solution : respecter la règle

En changeant notre manière de conduire, en respectant scrupuleusement le Code de la route, en s'interdisant tous comportements à risque, nous pouvons sauver des vies : 13 vies et 300 blessés par jour, près de 400 vies et plus de 9 000 blessés par mois et plus de 4 500 vies et plus 100 000 blessés par an².

L'insécurité routière n'est pas une fatalité³

L'alcool, la vitesse, l'usage du téléphone au volant, la fatigue et la somnolence, la consommation de stupéfiants sont les principales causes d'accidents de la route. À cela s'ajoute le non-port de la ceinture de sécurité, facteur aggravant les conséquences des accidents. Chaque infraction, même légère, chaque prise de liberté avec la règle, chaque comportement à risque peut avoir des conséquences dramatiques.

- **Alcool**

L'alcool est aujourd'hui **la première cause de mortalité sur la route** puisqu'il est présent dans plus d'un accident mortel sur quatre. Consommer de l'alcool réduit le champ de vision, modifie la perception du relief, augmente le temps de réaction, diminue la vigilance et amène à sous-évaluer les risques et à braver les interdits.

1 271 vies auraient pu être sauvées en 2006 si tous les conducteurs avaient respecté la limite de 0,5 gramme d'alcool par litre de sang (0,25 milligramme d'alcool par litre d'air expiré).

- **Vitesse et distance de sécurité**

Le dépassement des limitations de vitesse reste un comportement assez largement répandu. Lorsque la circulation est fluide, 35 % des automobilistes, 45 % des conducteurs de poids lourds et plus de 55 % des motocyclistes roulent au-dessus des limitations de vitesse. Près de 1 % des véhicules dépassent de plus de 30 km/h la vitesse limite.

950 vies auraient pu être sauvées en 2006 si tous les conducteurs avaient respecté les limitations de vitesse et les distances de sécurité.

- **Ceinture de sécurité**

Si, aujourd'hui, presque tous les occupants des places avant des véhicules attachent leur ceinture, seuls 8 passagers assis à l'arrière sur 10 font de même. Or, dès 20 km/h, un choc subi sans ceinture peut être mortel.

Depuis le 1er janvier 2008, une règle s'impose : une place, une personne, une ceinture. Elle doit être respectée par tous.

424 vies auraient pu être sauvées en 2006, si chacun avait bouclé sa ceinture, à l'avant comme à l'arrière.

² Source des données chiffrées du chapitre IV : Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR).

³

- **Téléphone portable**

Téléphoner au volant multiplie par quatre le risque d'accident, et même par huit durant les premières minutes de conversation où la charge mentale est particulièrement sollicitée par l'appel. Quel que soit le dispositif utilisé (appareil tenu en main, kit mains-libres, oreillette...), la conduite est donc incompatible avec l'usage du téléphone.

Environ 7,5 % des accidents mortels auraient pu être évités en 2006, si aucun conducteur n'avait téléphoné au volant.

- **Fatigue**

Un conducteur qui somnole au volant multiplie par sept le risque d'avoir un accident. Dès les premiers signes – picotements des yeux, raideurs dans la nuque, douleurs dans le dos –, il est impératif de s'arrêter, ne serait-ce que vingt minutes.

Le manque de sommeil provoque, pour sa part, les mêmes effets négatifs que la présence d'alcool dans le sang en termes d'attention et de capacité de réaction. En cas de fatigue, une seule solution : faire une pause.

Environ 3 % des accidents mortels sont dus à l'état de fatigue ou de somnolence du conducteur.

- **Cannabis**

Les effets de la consommation de cannabis diminuent la capacité du conducteur à contrôler la trajectoire de son véhicule, modifient ses capacités d'attention et de vigilance et lui donnent une fausse sensation de sécurité. L'usage de cannabis, c'est deux fois plus de risques d'être responsable d'un accident mortel ; associé à l'absorption d'alcool c'est quinze fois plus de risques...

Environ 2,5% des accidents mortels auraient pu être évités en 2006, si aucun conducteur n'avait consommé du cannabis.

IV. Une campagne d'information et de mobilisation nationale

Afin d'interpeller et de remobiliser chaque Français sur la nécessité d'adopter un comportement responsable sur les routes, une campagne d'information nationale est diffusée à partir du 7 mai 2008 en télévision, en radio, dans la presse quotidienne régionale (PQR), au cinéma et sur Internet.

Cette campagne vise à :

- *Interpeller le grand public sur le nombre de personnes tuées et blessées chaque jour sur les routes.*
- *Établir un lien de cause à effet entre la réalité de l'accidentalité et le comportement de chacun au quotidien.*
- *Donner des raisons de croire à l'absence de fatalité.*
- *Faire partager un projet collectif aux Français, traduit dans une nouvelle signature : « Sécurité routière, tous responsables ».*

Un dispositif médias de grande ampleur

- **Un spot diffusé sur les grandes chaînes de télévision nationales, de la TNT et du câble satellite 7 au 28 mai 2008, puis au cinéma du 21 mai au 17 juin 2008**

Décliné en trois modules de durée différente (45", 30" et 15"), ce film présente une série de situations mettant en scène des individus qui apprennent, par téléphone, qu'un de leurs proches vient d'être victime d'un accident de la circulation.

Le grand public est interpellé directement sur la réalité de l'accidentalité quotidienne et ses conséquences dramatiques (chaque jour 13 personnes sont tuées et 300 sont blessées). L'accent est mis sur l'entourage de la personne accidentée dont la vie est brisée en quelques secondes.

Le film sera également diffusé dans près de 1000 salles de cinéma où sera diffusé le film « *Indiana Jones et le Royaume du Crâne de Cristal* ».

- **Une campagne radio diffusée sur les antennes nationales du 7 au 27 mai 2008**

Des messages radio (8 spots de 30") sont diffusés sur les grandes ondes nationales du 7 au 27 mai. Ils rappellent que les accidents de demain ne sont pas une fatalité et qu'il est possible de les éviter en adoptant une conduite responsable.

- **Un encart de quatre pages diffusé lors de la semaine du 12 mai 2008 dans la presse quotidienne régionale (PQR)**

Un document de quatre pages, qui met en perspective l'accidentalité (avec les chiffres clés), démontre que chacun a les moyens d'éviter des drames sur la route et appelle à la mobilisation.

- **Un dossier de presse radiophonique**

Réalisé sous forme d'entretiens et d'interviews, le dossier de presse radiophonique est destiné à plus de 600 radios locales de la bande FM.

- **Un module Internet dédié**

Accompagnant le lancement de la nouvelle signature, le portail **www.securite-routiere.gouv.fr** se modernise et intègre de nouvelles fonctionnalités simplifiant l'accès à l'information pour l'internaute. Dès l'entrée sur le site, une animation événementielle de la nouvelle signature invitera à la mobilisation de tous.

Relayé par une campagne bannière sur des sites grand public, un module animé interpelle sur la réalité des risques. Au travers d'une navigation intuitive, il apporte les solutions pour prévenir les drames : respecter le Code de la route, éviter la complaisance avec les règles et limiter les comportements à risque.

ANNONCEUR : ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire / Direction de la sécurité et de la circulation routières (DSCR)

Cécile Petit, Jean Panhaleux, Laurence Derrien, Laurence Dudal

AGENCE DE COMMUNICATION : Lowe Stratéus

Directeur de création : Vincent Behaeghel

Équipe créative :

TV	Concepteur-rédacteur : Philippe Lopez Directeur artistique : Jocelyn Berthat
RADIO	Concepteur-rédacteur : Philippe Lopez Directeur artistique : Jocelyn Berthat
AFFICHE RESEAU	Directeur artistique : Benoît Barennes Photographe : Adrien Dirand
4 PAGES PQR	Directeur de création : Christophe Burine
INTERNET	Elzéar de Trentinian

Responsables de l'agence : Éric Zajdermann, Benoît de Laurens, Sophie Dauphin